



Le personnel ouvrier WB-E encore menacé !

Le personnel ouvrier de WB-E se trouve à nouveau au cœur d'une tourmente et leur emploi, dès 2023, menacé !

La Cour Constitutionnelle, saisie par le SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique), a rendu le 1^{er} octobre 2020 sa décision d'annuler l'article 56 du « décret spécial créant l'OIP WB-E » qui prévoyait la prolongation de l'article 18 du « décret de la St Boniface » pendant 20 ans (jusqu'en 2038) laissant toutefois le législateur adopter de nouvelles règles au plus tard le 31 décembre 2022.

Quelles sont les implications pour les établissements Wallonie Bruxelles-Enseignement ?

- L'article 3 du Pacte scolaire, modifié par l'article 1^{er} du « décret St Boniface », prévoit des forfaits par élèves. Ces forfaits s'appliquent à 100% pour les écoles organisées par WB-E et à 75% pour les écoles subventionnées
- L'article 18 permettait aux écoles organisées par WB-E de conserver le bénéfice de leur dotation d'avant 2001 corrigée si celle-ci s'avère plus avantageuse que les forfaits par élèves.

La suppression de cet article 18 entrainera une situation déficitaire avec de nombreux impacts pour la majorité des écoles WB-E. En effet, plus de la moitié des écoles de WB-E (soit plus de 250 établissements) **perdront plus de la moitié de leur dotation.**

Le texte adopté par le Gouvernement en première lecture prévoit la suppression du mécanisme de l'article 18 à partir du 1^{er} janvier 2023 et propose de lisser sur 10 ans l'avantage financier réservé à WB-E (anciennement Enseignement Officiel organisé par la Communauté française). En termes de chiffres, chaque année pendant 10 ans ce sera 3 millions d'euros qui seront retirés du financement de Wallonie Bruxelles-Enseignement et donc directement déduit des dotations de fonctionnement des écoles !

Face aux dépenses incompressibles (eau, gaz, électricité, mazout, ...) les seules variables d'ajustement budgétaires sont à moindre coût le matériel didactique, d'expérimentation et d'application mais surtout le personnel ouvrier.

Ces ouvriers, engagés par l'établissement scolaire, sont rémunérés par la dotation de fonctionnement. Si celle-ci diminue, le seul moyen de survivre sera inéluctablement de se séparer d'un voire plusieurs membres du personnel ouvrier. Nous devons toutefois déplorer que certaines directions peu inclinées à sacrifier leur confort ont d'ores et déjà licenciés des ouvriers prétextant des difficultés financières liées à la crise énergétique !

Mais ce n'est pas tout !

La modification des rythmes scolaires a un impact non négligeable sur la vie professionnelle et familiales des agents ! Conviées au dernier moment à la table des négociations, les organisations syndicales PAPO ont démontré les aberrations contenues dans le texte proposé par le Gouvernement. Toutes ces inepties maintes fois démontrées n'ont trouvé aucune oreille attentive et de surcroît, en dépit de tout bon sens, une nouvelle mesure a même vu le jour dans le texte définitif en limitant à quatre semaines la prise de congés de vacances durant les mois de juillet et août, période qui nous est imposée par l'Arrêté royal de 1967 ! Pour mémoire, aucun membre des personnels administratif et ouvrier n'a le droit de poser un jour de congé en dehors des périodes de congés scolaires !

Et comme si nous devions encore démontrer l'absence de considération que le Gouvernement réserve à ces membres des personnels administratif et ouvrier, les dernières négociations sectorielles n'ont pas permis de faire entendre nos revendications. Tout au plus, en puisant dans d'autres mesures, les Ministres ont réservé une enveloppe de 500.000,00€ à la seule destination des PAPO laissant le soin aux organisations syndicales la répartition de cette enveloppe alors qu'il relève de leurs prérogatives de proposer une distribution équitable entre les 6.500 membres des personnels PAPO. Aucunement nous ne saurons nous satisfaire de l'aumône de quelques 77,00€ annuel brut par agent que le Gouvernement leur propose !

C'est pour toutes ces raisons que nous avons tenu ce 26 septembre une Assemblée Générale et que nous avons relayé les décisions et positions du Gouvernement à notre base et qu'il a été décidé de rejoindre les Enseignants à la prochaine manifestation ce 13 octobre à Namur et que de futures actions spécifiques aux personnels administratif et ouvrier seront programmées dans les prochaines semaines.

Grégory WALLEZ

Secrétaire Fédéral **CGSP AMiO**